**AUXILIAIRE DE REGROUPEMENT ET DE FINANCEMENT**
**" A R E F "**
**Société anonyme au capital de 250.000 F**
**Siège social : La Défense 9 - 4 place de la Pyramide**
**PUTEAUX (Hauts-de-Seine)**
RCS NANTERRE B 352 645 501

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 SEPTEMBRE 1993

PROCES - VERBAL

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le mardi vingt-huit avril à neuf heures, les administrateurs de la Société AUXILIAIRE DE REGROUPEMENT ET DE FINANCEMENT "AREF" se sont réunis au siège social de la société sur convocation de leur Président.

**Sont présents :**

| | |
|---|---|
| MM. Antoine BERAUD-SUDREAU | Président, démissionnaire en fin de séance |
| Claude BERTANSETTI | Administrateur |
| Alain DUFFAU | Administrateur |
| Mme Françoise LARGET | Administrateur |

**Assistent également à la réunion**

| | |
|---|---|
| Mme Sylviane DIQUERO | Secrétaire du Conseil |
| M. Alain GAUTERIE | Nommé administrateur puis Président en fin de séance |

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

../..

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 23 avril 1993 est approuvé sans observation par le conseil.

## II - DEMISSION DU PRESIDENT - COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

M. Antoine BERAUD-SUDREAU informe le Conseil que, dans le cadre de la réorganisation actuelle du Groupe USINOR SACILOR, il est amené à donner sa démission à compter de ce jour de ses fonctions de Président et d'administrateur d'AREF. Celle-ci prendra effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte avec regret de cette double démission et remercie M. BERAUD-SUDREAU pour son action à la tête de la Société depuis bientôt deux années.

Sur proposition de M. BERAUD-SUDREAU, le Conseil nomme à l'unanimité M. Alain GAUTERIE administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur BERAUD-SUDREAU démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998 devant statuer sur les comptes de 1997.

M. GAUTERIE, présent, déclare accepter cette fonction et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercer.

Cette cooptation, faite à titre provisoire, sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

## III - NOMINATION DU PRESIDENT - POUVOIRS GENERAUX ET POUVOIRS POUR DONNER DES AVALS, CAUTIONS ET GARANTIES

### Nomination du Président

M. BERAUD-SUDREAU rappelle au Conseil qu'il y a lieu de nommer un nouveau Président et propose la candidature de M. Alain GAUTERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, de nommer M. Alain GAUTERIE Président-Directeur Général de la Société, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. GAUTERIE déclare accepter cette fonction et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

../..

## Pouvoirs Généraux du Président

Le Conseil délègue à M. Alain GAUTERIE les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social, avec faculté de subdéléguer lesdits pouvoirs.

## Pouvoirs pour donner des Avals, Cautions et Garanties

Le Conseil renouvelle au profit de M. Alain GAUTERIE, en sa qualité de Président-Directeur Général, l'autorisation donnée le 23 avril 1993 à son prédécesseur à l'effet de consentir des avals, cautions et garanties au nom de la Société jusqu'à un montant global annuel de 2 millions de francs.

Toutefois, à l'égard des administrations fiscales et douanières, cette autorisation n'est soumise à aucune limitation de montant.

Cette autorisation est donc valable jusqu'au 23 avril 1994 et comporte la faculté de substituer.

## IV - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DU CONSEIL - POUVOIRS DU SECRETAIRE

Sur proposition du Président, le Conseil renomme Madame Sylviane DIQUERO Secrétaire du Conseil.

Mme DIQUERO reste habilitée à certifier conformes tous les procès-verbaux et extraits de procès-verbaux des Conseils et des Assemblées dans le but d'effectuer toutes formalités juridiques et administratives.

Le Conseil lui délègue également les pouvoirs nécessaires à l'effet d'assurer la tenue du Service des titres de la Société et signer les attestations d'inscription en compte correspondantes.

## V - QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition du Président, la date du prochain conseil est fixé au **Mercredi 13 Octobre 1993**.

♦♦♦

../..